

PLAN D'ACTION ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2010

Recommandation 1

Que ce plan d'action ne soit appliqué que dans la mesure où il s'inscrit à l'intérieur d'un plan d'action national.

A. Appliquer, à partir de l'assemblée générale du 23 avril, les boycotts suivants :

- § les comités locaux non conventionnés comme par exemple santé et sécurité au travail, plan stratégique, comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, comité de la reconnaissance, etc;
- § l'organisation et la participation aux activités d'intégration des étudiants à l'automne 2010;
- § l'organisation de la Journée « *Portes ouvertes* » et les activités de promotion du Collège, à l'exception des programmes en difficulté;
- § l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux élèves de 1^{ère} session (automne 2010);
- § l'organisation de la journée pédagogique du mois d'août;
- § les réunions de l'A.C.D., de la C.E. et du C.A. ainsi que les comités associés à ces instances;
- § les comités de programme;
- § à partir de l'automne, la participation aux activités liées à l'international, en particulier les formations dispensées à l'étranger;
- § le transfert des plans de cours sur le Web.

B. Retenir les notes hiver 2010 jusqu'au congrès local.

C. Retenir les tâches dans les départements jusqu'au dernier jour de cours du calendrier scolaire.

D. Lier l'enseignement de l'ensemble des compétences disciplinaires au mouvement syndical ouvrier et étudiant, dans la mesure où la matière enseignée le permet.

E. Mandater les membres du Conseil d'administration de proposer le non-versement des bonus au personnel cadre pour l'année 2010-2011.

F. Ne pas répondre aux courriels administratifs qui alourdissent notre tâche.

G. Mandater l'exécutif pour organiser une visite à la direction du collège.

H. Mandater l'exécutif pour rédiger un document expliquant nos revendications aux étudiantes et aux étudiants. L'exécutif fera parvenir ce document à chaque enseignante et à chaque enseignant.

Recommandation 2

Que le Syndicat des professeur-e-s boycotte tout comité visant à discuter de l'évaluation des enseignantes et des enseignants tant qu'une évaluation du personnel cadre impliquant le personnel enseignant ne sera pas mise en œuvre et qu'une démarche visant l'évaluation des autres membres du personnel ne sera pas mise en place.